ROUBAIX

Bureaux : 69, rue Pierre-de-Roubaix. — Téléphone 2-61

VOL MYSTÉRIEUX

Dans le journal de mercredi seulement, M. Albert Jacques, fabricant de tissus, rue des Lignes, 7, a porté plainte pour un vol dont il fut victime lundi soir, entre 19 heures et 19 heures 30. Une serviette en toile cirée noire, renfermant une somme de 16.613 fr. 60 a disparu de ses bureaux. Une enquête immédiate a été ouverte.

CHARBON A DOMICILE

Aujourd'hui, jeudi, 13e, 14e et 15e secteurs.

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Pendant la quinzaine du 20 au 34 décembre 1920, tout acheté par personne : café, 2.25 ; sucre en morceaux, 1.80 ; chicorée, 0.75 ; saindoux (500 gr.), 4.00 ; lait non sucré, gr. boîte, 2.05 ; cacao, 0.50 ; confitures (le pot), 1.40 et 2.50 ; savon de ménage, 1.05 ; antolave (lessive), 1 fr. ; savonnettes (bath soap), 1.25.

Les confitures, savon de ménage, l'Antolavé, savonnettes se paieront aux caisses spéciales de rez-de-chaussée.

Aucune distribution ne devant avoir lieu le jour de la Noël, 25 décembre, les trois demi-secteurs servis ce jour seront répartis comme suit : mercredi 22 décembre, de 3 h. 1/2 à 5 h., 2e secteur (même) ; jeudi 23, de 3 h. 1/2 à 6 h., 3e secteur (jaune) ; vendredi 24, de 6 h. 1/2 à 5 h., 4e secteur (vert).

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre à 12 fr. le kilo ; confitures, 6 fr. 50 et 2 fr. le pot ; chocolat, 4 francs les 250 gr. ; Chester, 7 fr. 50 le kilo ; pour la vente du beurre la carte de denrées sera exigée.

Cuirs à semelles pour hommes et enfants, 2 fr. 75 et 2 fr. 50 la paire ; talons, 1 fr. la paire ; vin rouge, 1 fr. 70 le litre, vente libre le jeudi, de 8 à 12 h., 3 jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 2 jaunes et vertes.

Pommes de terre de Merville, premier choix, 0 fr. 60 les trois kilos, vente libre.

Vente libre de chaussures, rue de l'Hospice.

RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

M. le préfet du Nord vient d'informer la mairie de Roubaix, par délégation aux dispositions du décret du 18 octobre dernier, le rétablissement des établissements publics du département à rester ouverts durant les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre, au 1er janvier.

DÉCÈS

On annonce à Marcq-en-Barœul, La Cerame (Tourcoing), de M. Julien Cassette-Bossut, directeur de tissage, ancien maire-adjoint de notre confrère M. Louis Cassette, de la « Croix du Nord ».

Nous lui présentons nos sincères condoléances.

DISPENSAIRE D'HYGIÈNE SOCIALE

Le Dispensaire d'Hygiène Sociale Roubaisien est transféré rue de Cassel, 45 (entre Wattrelos).

Les consultations ont lieu : pour les adultes, mardi et samedi, à 14 heures et demie ; pour les enfants, jeudi, à 14 heures et demie.

LA SAINE-ÉCOLE À L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Les groupes mécanique et peignage filature ont fêté leur patron, dans un cordial banquet, le dimanche 12 décembre.

MM. Fouvez et Mezière, objet de touchantes sympathies, présidaient cette agréable réunion, tenant près d'eux MM. Robert, Broux, Florquin et Sabbe, du bureau général, et les membres des bureaux de groupes.

Plusieurs toasts de MM. Fouvez, Souillé, Robert, Sabbe, Florquin exaltèrent l'amitié qui unit les deux groupes depuis de nombreuses années et qui trouve une affirmation dans ce banquet annuel où les nombreuses présences semblent démentir l'acrimonie relevée dans les rapports de l'assemblée générale.

M. Mezière reçut une médaille de bronze en approbation de récente distinction mutualiste, et des fleurs lui furent remises, ainsi qu'à M. Fouvez et aux dames présentes.

Vivats, chansons et bans prolongèrent la fête où se signalèrent MM. Lavergne, Fava, Duhamel, Broux, Mezière, accompagné avec talent par Mlle Lavergne, pianiste.

Des adresses affectueuses furent envoyées à M. Faidherbe, fondateur de l'Association ; à M. Gantier, président d'honneur et professeur à l'école, dont les convives regrettèrent l'absence.

A L'HIPPODROME-THÉATRE

Aujourd'hui, jeudi, en matinée, à 2 heures, et en soirée, à 8 heures ½, deux représentations théâtrales.

« Phèdre », tragédie en cinq actes, de Racine, avec le concours de Mlles Lucie Brille, Fleurance et Nyta, MM. Soirez et Rémi Dent, sociétaires appartenant aux grandes scènes parisiennes subventionnées.

« Phèdre » sera suivie d'une soirée de poésie dans laquelle Mlle Lucie Brille et ses camarades diront tout un choix de beaux morceaux classiques et modernes ; des fables de La Fontaine, du Victor Hugo, du Verhaeren, du Maeterlinck, etc.

Demain, dimanche, 19 décembre, en matinée, la légende tout entière de la Dame de la Rue de la Gare.

Samedi, « Mireille ».

Dimanche, 19, en matinée et en soirée, à 2 h. et à 8 h. ½, deux dernières représentations de « Mireille » et du délicieux opéra-comique en 3 actes de Foonberg.

La location est ouverte en permanence au 16 de la rue de la Gare.

TOURCOING

Une voûte s'effondre

QUATRE OUVRIERS TOURQUENNOIS ENSEVELIS

Hier, vers deux heures et demie, un accident qui faillit coûter la vie à quatre ouvriers, s'est produit à la rue Gustave Delecroix, fabricant d'ameublement, rue de Châteaudun, 66, à Tourcoing.

Deux maçons et deux manœuvres travaillant au compte de M. Augustin Masquelier, étaient occupés à remettre en état la revêtue en briques d'une chaudière, placée sous une voûte. Au dessus d'eux, au-dessus du sol, il avaient construit un étai. Un mur latéral s'écroula soudain, et le poids s'effondra sur eux qui furent défoncés et piétinés, ensevelissant cependant les quatre ouvriers qui, rapidement dégagés par le personnel de l'usine, furent pour des contusions graves, mais ne laissant pas prévoir une issue fatale.

Les blessés sont nommés : Henri Bellin, 42 ans, maçon, rue des Manufactures, 56 ; Henri Vanrychenberg, manœuvre, 16 ans, rue de Mouvaux, 144, et Gustave Dulhoul, 40 ans, manœuvre, rue de Tourcoing, 122, à Neuville-en-Ferrain.

Tous quatre ont été reconduits à leur domicile.

RAVITAILLEMENT EN CHARBON

Aux habitants du Blanc-Seau. — Le service du charbon aurait été heureux de donner satisfaction aux habitants du Blanc-Seau en procédant comme par le passé, à l'inscription sur place des demandes de charbon.

Mais les dépôts de ravitaillement ayant cessé d'exister, le Bureau Commercial ne dispose plus du personnel auxiliaire nécessaire et se voit forcé, malgré les démarches réitérées de MM. les conseillers municipaux du Blanc-Seau, de maintenir les inscriptions à ses guichets de la mairie, pour tous les secteurs.

Marché de ménage. — A partir de vendredi 17 décembre, une inscription libre de 500 kilos par carte se fera au Bureau Commercial, au prix de 26 francs les 100 kilos. Le matin, de 9 à 11 h., le soir, de 2 à 4 h. ; secteurs 1, vendredi 17 ; 2, samedi 18 ; 3, lundi 20 ; 4, mardi 21.

CRÉDIT DU NORD

L'Emprunt National a été pour le Crédit du Nord l'occasion d'un nouveau succès. Le total des souscriptions recueillies par notre grande Banque régionale atteint, en effet, 280 millions de francs.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

DEVANT LE COMMISSAIRE. — M. Colsenet, commissaire de police, a reçu hier la visite d'un chauffeur de Roubaix, Georges Barbieux, 34 ans, lequel a déclaré qu'il était l'auteur de l'accident dont fut victime lundi M. Carlier, rue Jean Jaurès, accident que nous avons relaté dans un précédent numéro. On sait que M. Carlier fut renversé par un auto-camion dont 2 roues lui passèrent sur le bras droit et une jambe.

Barbieux affirme que s'il n'a pas stoppé, c'est parce qu'il ne s'était pas aperçu de l'accident.

Procès-verbal lui a été dressé.

LES FRAUDEURS. — Albert Fiévet, 17 ans, couvreur, à Roubaix, a été arrêté par les douaniers, à Wattrelos, parce qu'il était porteur d'un paquet de 1.440 allumettes de contrebande. Remis à la gendarmerie, Fiévet a été conduit hier à Lille et écroué à la prison.

CHAUSSURES NATIONALES ET AMÉRICAINES. — Aujourd'hui jeudi, au magasin du Ravitaillement de 6 h. 3/4 à 11 h. 3/4, vente de chaussures Nationales et Américaines pour femmes, garçons, fillettes et enfants aux familles dont les cartes ravitaillement portent les n° 1931 à 2.500 et demain vendredi pour les n° 2.501 à 3.200.

RECENSEMENT DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS et MULES. — Les propriétaires de ces animaux sont avisés qu'ils doivent faire leur déclaration, avant le 25 décembre, à la Mairie (2e galerie, 2e guichet) où des formules imprimées sont à leur disposition. Un certificat sera remis au déclarant.

AUTOMOBILES (POIDS LOURDS ET TOURISMES) MOTOCYCLETTES. — Les propriétaires d'automobiles et motocyclettes sont invités à retirer des formules imprimées à la Mairie (2e guichet). Ces déclarations remplies et signées devront être remises à la Mairie avant le 25 décembre 1920, se munir de la carte grise. Aucune déclaration ne sera valable sans présentation de cette carte.

Les propriétaires de chevaux et véhicules automobiles, qui n'auront pas fait la déclaration à la date fixée plus haut, seront passibles d'une amende de 25 à 1.000 fr. ; ceux qui auront sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2.000 fr.

CHARBON A DOMICILE. — La distribution de charbon à domicile aura lieu dans l'ordre suivant : aujourd'hui jeudi, 16 décembre, tirage 6e secteur et commencement du 7e ; vendredi 17, fin du 7e secteur et commencement du 8e.

DÉPART D'UN FONCTIONNAIRE. — M. Paul Callart, rédacteur principal de 2ème classe, chef de poste des Contributions directes à Wattrelos, est mis à la disposition du ministère des Régions libérées pour le service des dommages de guerre et affecté en qualité d'agent évaluateur pour l'arrondissement de Béthune.

M. Callart était à Wattrelos depuis 1907. Outre les fonctions des contributions indirectes, il remplissait celles de directeur de l'Octroi depuis 1919. Dans ces deux services, M. Callart a toujours montré beaucoup de tact, et par l'aménité de son caractère il s'attira de nombreuses et vives sympathies à Wattrelos où il laisse le meilleur souvenir.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

CHARBON. — L'inscription et la vente des tickets de charbon pour la 2de distribution, auront lieu à l'Abattoir, de 6 à 11 heures, et de 14 à 16 heures, dans l'ordre suivant :

Premier secteur, le vendredi 17 décembre ; 2e secteur, le samedi 18 ; 3e secteur, le lundi 20 décembre ; 4e secteur, le mardi 21 ; 5e secteur, le mercredi 22 ; 6e secteur, le jeudi 23 ; 7e secteur, le vendredi 24 ; 8e secteur, le lundi 27 ; 9e secteur, le mardi 28 ; 10e secteur, le mercredi 29 ; Retardataires, le jeudi 30.

Prix : 21 francs les 100 kilos.

Familles de 1 et 2 personnes : 100 kilos pour 27 francs. Familles de 3, 4 et 5 personnes : 150 kilos pour 40 fr. 50. Familles de 6 personnes et au-dessus : 200 kilos pour 54 francs.

Les familles pourront, au leur choix, se faire inscrire pour des quantités inférieures à celles fixées ci-dessus, soit pour 50, 100 ou 150 kilos selon leur composition.

LILLE

Chez les Débitants de Tabacs

UNE IMPORTANTE RÉUNION A EU LIEU MARDI A LILLE

Mardi à midi, avait lieu, dans la coquette salle de « Lilliana », à Lille, une grande réunion corporative de la Chambre syndicale des débitants de tabacs de Lille et de sa banlieue.

La présidence était tenue par M. Rué, président de la Fédération des Chambres syndicales des débitants de Tabac de France. A la réunion assistaient MM. Karl Delesalle, député ; Bordez, conseiller de Préfecture, représentant le Préfet ; Moithy, représentant la Municipalité ; Megain, directeur de la Manufacture des tabacs de Lille ; Amédée Beguin, président du Syndicat de Lille ; Glosieur, directeur des Contributions indirectes ; Bonnail, inspecteur des Contributions indirectes ; Dunot, représentant le personnel ouvrier de la Manufacture des Tabacs, des délégués des représentants des Syndicats de Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, Valenciennes, Douai, etc.

Tous les députés et sénateurs du département, qui avaient été invités, se sont fait excuser, retenus qu'ils étaient par le travail parlementaire.

Le premier, M. Beguin prend la parole et remercie les personnalités présentes du concours qu'elles ont apporté à la réunion. Très applaudi, il termine par un vibrant appel en faveur de l'Union qui doit régner entre les débitants de la totalité des débitants de Lille, deux seulement ne sont pas syndiqués. Ce fait prouve éloquemment l'état d'esprit qui anime la corporation.

M. Allaruel lui succède ensuite et parle de l'action du Syndicat de Lille, qui fonctionne depuis 15 ans. Il parle ensuite du mouvement d'ensemble général. Grâce à vos efforts, l'approvisionnement du dépôt de Lille est supérieur à celui de tous les autres dépôts de France.

Il parle également de la menace du Monopole des tabacs américains. Par les soins de M. Rué, tous les Syndicats se sont élevés dans une même protestation. M. Allaruel remet ensuite un cadeau à M. Béguin, en remerciement de ses efforts pour la corporation.

M. Rué, président de la Fédération, parle à son tour de la situation actuelle des gérants de débits et apporte l'expression de sa sympathie aux débitants. Il s'étend sur la commercialisation et le monopole américains.

Tous les Syndicats de France ont été unanimes à protester auprès des parlementaires. On peut être assuré que la commercialisation sera rapportée ou terminée par un appel à l'Union pour aller réclamer encore à l'avenir.

M. DELESALLE parle au nom des élus du Nord et donne l'assurance qu'on obtiendra bientôt satisfaction sur la question des grands magasins et de la commercialisation.

M. le directeur des Contributions Indirectes du Nord donne ensuite l'assurance qu'il recevra toujours avec bienveillance les membres des délégués du Syndicat.

Les membres présents se séparent ensuite et se retrouvent à l'Hôtel de Strasbourg, où un banquet intime, remarquablement servi, réunit tous les invités.

La fête se déroula ici dans une atmosphère de parfaite cordialité. Au dessert prirent successivement la parole, MM. Bordes, représentant le Préfet du Nord ; Moithy, adjoint au Maire de Lille ; Delesalle, député ; Beguin, Canart et Dunot.

La cérémonie se termine par des chansons et monologues. En un mot, ce fut une journée pleinement réussie, qui resserrera les liens d'union qui unissent déjà tous les débitants de tabac du Nord et du Pas-de-Calais.

LES ACCIDENTS

UNE CHUTE MORTELLE A L'USINE DE FIVES

Un accident qui a coûté la vie à un ouvrier s'est produit à l'usine de Fives, dans la soirée de mardi vers 16 heures.

M. André Baert, 25 ans, conducteur de pont roulant, se disposait à descendre de celui-ci, lorsqu'un faux-mouvement lui fit perdre l'équilibre. Il put se retenir à un fil conducteur d'électricité et, à ses cris, on coupa immédiatement le courant électrique.

Tiré d'affaire, le conducteur fit un mouvement pour se remettre d'aplomb, mais cette fois, il bascula du palier de l'échelle du pont roulant, qui se trouve à 6 mètres de terre, tomba tête première sur le sol. La mort fut instantanée. Le malheureux qui n'était marié que depuis quelques mois et avait un bébé de 6 semaines a été reconduit à son domicile, 5, rue Lafayette, en voiture de place.

MALENCONTREUSE GLISSADE

Alors qu'il passait vers 15 heures près du nouveau théâtre, M. Jules Polichaux, demeurant, 34, rue Jean-Jacques Rousseau, glissa et fit une chute sur la chaussée. Au moment même arrivait une auto-camion conduite par un M. Desurmont, industriel, à Tourcoing, lorsque une roue de derrière passa sur la jambe droite du piéton. Un docteur requis en hâte, constata que ce dernier portait une plaie contuse à ce membre, ainsi que des contusions sur diverses parties du corps.

Le blessé qui en aura pour 4 à 6 semaines d'incapacité de travail a été reconduit à son domicile en voiture de place.

LE BIEN D'AUTRUI

TROIS VOLEURS AUX CAMION SE FONT PINCER

Ces jours derniers, M. Perny, chef de la sûreté apprenait qu'un jeune homme de 17 ans, Paul Deschère, couvreur, demeurant 112, rue de Canteleu, avait offert en vente à un commerçant de l'Avenue de Bretagne, des chambres à air d'auto.

Appelé à s'expliquer sur la provenance des dites chambres, Deschère, habilement cuisiné, fut obligé de reconnaître qu'il les avait volées, sur une auto en stationnement.

Longuement questionné, il avoua en outre, avoir pratiqué un autre vol, celui d'un sac de 25 kilos de café, sur un camion, ceci, avec la complicité de deux de ses camarades : Robert Boutte, 15 ans, apprenti tailleur, 7, Boulevard de la Moselle et Charles Cornyn, 16 ans, couvreur, 2, rue de la Concorde.

Les deux jeunes chapardeurs ont été également arrêtés. Procès-verbal a été en surplus dressé contre Lucien Charles Bardon 25 ans, demeurant 121 rue de Juliers qui avait acheté au trio le sac de café dérobé et une l'on poursuivra pour recel.

LE PLONGEUR INDÉLICAT

Le service de la sûreté a mis hier en état d'arrestation pour vol le sieur Pierre Lasseur, 23 ans, domicilié, 27, rue des Etaques. Alors qu'il exerçait les fonctions de plongeur au café de la Paix, Grand'Place, Lasseur avait fait main basse sur 3 couverts en métal argenté, deux un block-notes et une quantité respectable d'enveloppes.

LE CENTRE DE RÉFORME DE SAINT-ANDRÉ EST TRANSFÉRÉ A LILLE

On annonce officiellement que le Centre de réforme de Saint-André cessera de fonctionner à partir de vendredi prochain, 17 décembre, et qu'il sera installé, à partir du mardi 21, à Lille, caserne Négrier, rue Princesse.

Les services du Centre de réforme ne fonctionneront pas du 23 au 29 décembre inclus.

PETITES NOUVELLES

RATS DE CHANTIER. — Dans une petite baraque située près de la porte de la Porte des Postes, des malandrins ont dérobé, au préjudice de M. Alcide Taisne, patron briquetier, demeurant 30, rue Brûle-Maison, 400 kilos de charbon et divers outils. La police enquête.

DU PLOMB PAS CHER ! — Dans une maison en réparations, sise 13, rue de Trévise, on a volé un compteur à eau, des tuyaux en plomb et des madriers, au préjudice de MM. Vandenbrièssche, plombier, 140, rue Solférino, et Joseph Danels, entrepreneur de maçonnerie, 210, rue des Postes.

LE PARDESSUS DU BOUCHER. — Le marchand-boucher Oscar Pureur, 34, rue J.-J.-Rousseau, a déposé une plainte contre inconnu pour vol de son pardessus, valeur 200 francs, commis dans un estaminet situé 12, rue Nationale.

LA SUIE FLAMBE ! — Des feux de cheminée se sont déclarés chez MM. Carpentier, rue Brasseur, Impasse Narcisse, 2, et Landschoot, jardinier, 4, rue Lallemand. Il en est résulté pour chacun d'eux... un procès-verbal pour défaut de ramonage de cheminée. Pas de dégâts.

RÈGLES DOULOUREUSES (RETARD, MIGRAINES, RETOUR D'âGE...) GUÉRIES PAR LE TRISTYL-NOYON
Toutes Pharmacies ou France contre mandat 4 f. Tr. Laboratoire H. Noyon, Rouen. Notice gratuite

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

LA MORT D'UN « AS »

Nous apprenons la mort de M. Lemaire Léon, receveur buraliste de 1re classe, à Lambersart. Le défunt, âgé de 42 ans, était chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille de la Croix de Guerre, et d'un grand nombre de décorations françaises et étrangères pour actes de dévouement. M. Lemaire s'était spécialement distingué au cours de la guerre, notamment à Verdun où il reçut la ruban rouge.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués et le dévouement du garde-champêtre Desbury de Lomme, qui se prêta à l'opération de la transfusion du sang, M. Lemaire succomba après trois jours de maladie.

Le défunt était très estimé dans la commune qui le pleure, laisse que des regrets.

DANS LA POLICE. — Une place de garde-champêtre est vacante dans la commune. Les candidats sont priés d'adresser leur demande au Maire.

LOMME

PAIEMENT DES ALLOCATIONS. — Le paiement des allocations mensuelles aux bénéficiaires de l'Assistance obligatoire, aux familles nombreuses, aux femmes en couches et pensionnés d'invalidité, aura lieu à la Mairie, bureau des secours, les vendredi et samedi 17 et 18 décembre 1920, de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures.

HELLEMMES

OBJET TROUVÉ

La jeune Darras Jeanne, demeurant rue Ferdinand-Mailles, 130, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent, qu'elle tient à la disposition de son propriétaire.

MÉFAITS DE L'IVRESSE. — Se trouvant en complet état d'ivresse, un sieur Monte Edouard, âgé de 25 ans, maçon, demeurant à Fives-Lille, rue du Long-Pot, cour Faches, 28, eut l'idée saugrenue d'aller, hier soir, faire une danse au bal-Valbon, rue Sadi-Carnot, 110, à Hellemmes. En raison de son état, l'entrée lui en fut refusée, ce qui n'eut pas le don de lui plaire. Après avoir copieusement invectivé des gens de service, il se mit aux gardes De Brueker et Mayer, qui se trouvaient dans la salle et qui la prièrent de se retirer.

Au lieu de ce faire, il outragea ces deux gardes, les menaça de leur faire leur affaire l'un après l'autre et les traita de lâches et embusqués.

Mis en présence du commissaire de police, il ne relevait contre lui aucun grief et ce fut de force qu'il fut conduit à la geôle municipale pour y cuver son boisson.

Le lendemain matin, interrogé par M. Colsard, commissaire de police, il déclara ne plus se souvenir de rien. Procès-verbal à son encontre a été dressé.

CHRONIQUE DU VOL. — Une enquête est ouverte par M. Colsard, commissaire de police, au sujet d'un vol d'une paire de chaussures en cuir jaune, d'une valeur de 110 francs, et d'un châle de laine noire, d'une valeur de 55 francs, commis au préjudice de Mme veuve Noé Alphonsine, cabaretière, rue Sadi-Carnot, 236, à Hellemmes, par un individu qui s'était fait servir quelques consommations et avait profité de l'absence momentanée de la dame Noé pour pénétrer dans une pièce attenante à l'estaminet.

— Mme veuve Van Beneden, demeurant 202, rue Fénelon prolongée, avait mis sécher son linge dans le jardin faisant suite à son habitation. Vers cinq heures, elle s'aperçut de la disparition d'une paire de draps, deux chemises de femme, deux pantalons, une taie d'oreiller, une chemise d'homme, le tout d'une valeur de 250 francs environ.

L'auteur de ce larcin est activement recherché.

DÉLIT DE CHASSE. — Des procès-verbaux ont été dressés par le garde-champêtre Bocquet à certains disciples de Saint-Hubert, traînant la commune, pour s'être livrés à leur sport favori par temps de neige.

HAUBOURDIN

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Ribreux Victor, aide-tireur, 101, rue d'Emmerin à Haubourdin, travaille pour le compte de la Société des Fondations et Constructions à l'établissement Verley, à Haubourdin. En montant sur un toit, avec une feuille de zinc, l'échelle se brise et l'ouvrier tomba si malheureusement qu'une plaie contuse de la région inguinale gauche fut le résultat de cette chute. — Dix jours de repos.

— Journalier à la Compagnie du chemin de fer du Nord, Debrauwer Louis, 37, carrière des Ciments, à Haubourdin, transportait du matériel avec l'aide de plusieurs camarades, quand il glissa et tomba sur la main gauche. Il en résulte une plaie par écrasement de l'annulaire et de l'auriculaire gauche, qui l'obligera à prendre des soins pendant quelques jours.

SECLIN

LETTRE OUVERTE A M. LE MAIRE

Pour quelles raisons, Monsieur le Maire, n'avez-vous même pas daigné lire, devant le Conseil municipal, la lettre de protestation que le groupe de Libre Pensée « Les Droits de l'Homme » de Secin vous a envoyée ? Seriez-vous en parfait accord avec le doyen pour nous refuser la civière pour les enterrements civils ? Ou bien alors, croyez-vous que notre protestation ne vaut pas la peine d'être lue

Il nous semble pourtant que votre devoir de Maire est de donner connaissance aux conseillers municipaux des protestations qui vous sont envoyées, et nous espérons qu'il suffira de la présente pour que vous en donniez connaissance au Conseil et qu'en même temps vous rappeliez au doyen trop zélé que cette civière ne lui appartient pas, mais qu'elle appartient à la ville et doit être à la disposition de tous.

Le Groupe de Libre Pensée Socialiste.

DUNKERQUE

AU 110e. — Le 110e régiment d'infanterie, qui a acquit droit de cité à Dunkerque, vient de recevoir son nouveau colonel, M. Tissayre, colonel breveté, hors cadres, état-major, rentré de mission.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Impressions de Congrès

DÉCLARATIONS DU CITOYEN H. LAURIDAN

Le citoyen H. Lauridan, secrétaire-général de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord, nous adresse la note suivante, qui précise, rectifie et complète l'interview que nous avons publiée hier :

« Le Congrès extraordinaire de dimanche dernier, 12 décembre, avait pour IU. D. du Nord une importance capitale au point de vue administratif. La révision des statuts était en jeu. Le Congrès ordinaire de Dunkerque des 1er et 2 août avait indiqué sa volonté formelle de jeter l'ancien règlement au creuset et d'en faire sortir de nouvelles directives.

Trois points dominaient le débat. Le premier visait l'augmentation du prix du timbre qui, de 0.05, devait passer à 0.10, d'après la commission des statuts. Le second supprimait l'isolement des syndicats tout en limitant le nombre des Unions locales à un chiffre maximum par arrondissement. Le troisième envisageait la représentation proportionnelle suivant une progression limitée dans le but d'éviter l'emprise des gros syndicats ou l'impotence des petites organisations.

Disons tout de suite que les débats furent passionnés. Ils gardèrent cependant ce caractère de dignité qui marque la plupart des actes de la vie syndicale du Nord.

Dès l'entrée du Congrès, une motion DELARUE évoque les figures héroïques de Raymond Lefebvre, Lepelit et Vergeat. La motion est adoptée ainsi qu'un secours pour les familles des derniers nommés. Puis, la bataille commence.

Le Secrétariat a dressé un budget qui prévoit 45.000 francs de dépenses annuelles si les deux permanents restent seuls et 70.000 francs si un troisième leur est adjoint pour la propagande. Dans ce budget, un crédit de 10.000 francs est prévu dans un but de solidarité bien précis. Certaines Unions locales ne peuvent entretenir de permanents appointés par suite de la pauvreté de leurs effectifs. La Commission administrative voudrait, sur les 10.000 francs, prendre chaque mois une partie de traitement du permanent d'une Union locale déshéritée à condition que les syndicats bénéficiaires de cette mesure fassent l'effort suffisant pour motiver le geste de l'IU. D. Le chiffre de la cotisation acquitté de ce fait une importance considérable. En tablant sur une moyenne mensuelle de 100.000 adhérents, les 0.10 donnaient 60.000 francs de ressources annuelles. Le chiffre de 0.10 fut adopté. C'était l'impossibilité de créer le poste de troisième permanent. Restait la proposition DELAREE en faveur de crédit de solidarité pour les Unions locales. Le crédit fut accepté non sans grosses difficultés.

La perspective de ce crédit ne pouvait que renforcer la thèse des partisans de la limitation des Unions locales. Il était impossible en effet de demander un effort à l'U. D. si ce sacrifice devait se perdre dans l'éparpillement des Unions trop faibles pour vivre parce que trop nombreuses. Le Congrès adopta un maximum d'Unions par arrondissement. Cependant, malgré une opposition qui comptait dans son sein les leaders de fortes Unions locales, le Congrès permit de dépasser le maximum prévu à condition d'avoir, avec cinq syndicats, 5.000 syndiqués et sous réserve que cette création serait approuvée par la Commission administrative et le Congrès. Auparavant, une forte majorité avait voté l'obligation à tout syndicat d'adhérer à une Union locale après un débat assez mouvementé entre les représentants des mineurs, ROSSY et LANSIAUX, et les défenseurs des Unions locales de Cambrai, Denain et Douai, en particulier TROCAME, DORDOIN et DELAHAYE. Au nom de la C. G. T., Dumoulin intervint pour dire que la C. G. T. ne pouvait obliger les syndicats à rejoindre les Unions locales. Mais que le Congrès avait le droit de prendre de telles dispositions que le rattachement devint une obligation devant laquelle la C. G. T. s'inclinerait. Par conséquent, pas de faux-fuyants possibles. Les syndicats isolés devront rallier les Unions locales.

La représentation proportionnelle fut l'objet d'un curieux débat. Les adversaires de la R. P. se savaient battus d'avance. Dernièrement encore, la C. A. de l'U. D. avait marqué ses intentions en proposant l'incorporation de la R. P. dans les statuts de la C. G. T. Par conséquent, le vote du texte de la Commission était acquis d'avance. Ce texte limitait à 10 le nombre de mandats que pouvait obtenir une forte organisation. Cela en un mot pour employer l'expression pittoresque de DHONT, des Métaux de Roubaix, la proportionnelle proportionnée. Mais un certain courant se manifesta parmi les partisans de la R. P. Assurés de leur succès, ils ne voulaient pas que pour certaine, on en sous certaines conditions. En fait, ils prêtaient le flanc aux adversaires de la R. P. qui avaient sans trouver d'écho, fait entendre une protestation énergique par les soins de LORTHIOIS, des Transports de Roubaix. Tandis que les uns proposaient la garantie qu'une demande de scrutin fut déposée avant le vote par dix syndicats au moins et que d'autres ne voulaient la proportionnelle que le moins possible, une troisième intervention demandait trente syndicats de dix Fédérations et de dix locales différentes. Plus les garanties étaient grandes, plus elles étaient sévères et moins la R. P. menaçait de jouer. Le dernier espoir des adversaires de la R. P. fut écrasé par l'intervention de DUMOULIN, de la C. G. T., qui combattait la proportionnelle dans tous les cas pour l'adopter en quelques occasions. C'est ainsi que cette mesure ne voter fut admise sur la proposition de DECOCK, du Textile, de Roubaix, pour la grève générale : les engagements financiers et la discussion des directives syndicales. Il convient de souligner ici l'importance de ce dernier paragraphe. C'est la reconnaissance formelle du droit des minorités à la représentation aux Congrès d'orientation syndicaliste et l'entrée dans les Congrès de l'U. D. du Nord des discussions de tendance. Jusqu'à ce jour, le Nord avait donné cet exemple unique de ne jamais discuter tendance au sein de l'U. D., de choisir les représentants de l'U. D. celui se soucier de leurs sentiments propres et en tenant compte seulement de leurs qualités administratives. Grâce au cadeau de la R. P., cette originalité manque de prendre fin. Nous ne serons pas les seuls à le regretter en temps et lieu. Ce qui se constate dimanche fut, que l'intervention de DUMOULIN resserra les liens des partisans de la R. P. et que pas un adversaire de la R. P. ne fit de contre-proposition.

Le Congrès fit ensuite œuvre de discipline en semaine des pouvoirs dictatoriaux entre les mains de la Commission administrative composée des représentants des diverses Unions locales et en plaçant les secrétaires sous le contrôle direct de cette Commission, qui peut demander le changement desdits secrétaires au cours de leur mandat.

Enfin, le Congrès choisit notre excellent ami Abel RAUX, des employés de Lille, comme secrétaire-trésorier et DECOCK fut maintenu comme délégué au Comité National Confédéral. C'était d'ailleurs la place d'un vieux militant représentant les vues et les aspirations de la majorité des Syndicats du Nord.

Ainsi se termine le Congrès curieux à suivre de près. Congrès qui œuvre, nous n'en doutons pas, une période de travail et d'organisation pour l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord ».

Je n'ajouterai donc rien à ce que j'ai dit plus haut et laisse à chacun selon ses œuvres.

Henri LAURIDAN,
Secrétaire-général de l'U. D. du Nord.

La crise du chômage

AUX OUVRIERS CHOMEURS DU BATIMENT

Devant la crise de chômage qui va de plus en plus s'intensifiant, les camarades chômeurs des diverses corporations du Bâtiment devront assister à la réunion qui aura lieu pour tous les chômeurs salle de la Bourse du Travail, rue de Paris jeudi 16 décembre, à 3 heures.

Il faut que tous soient présents et viennent démontrer avec leurs camarades des autres industries que le patronat et les gouvernants n'ont rien fait pour remédier au moment où il en était encore possible de le faire à cette crise qui tente de réduire à la misère notre la masse ouvrière.

Vos familles souffrent de cette misère voulue par les affameurs du Peuple, tandis qu'eux jouissant des fortunes colossales amassées à votre détriment, cet état ne doit plus persister plus longtemps il faut que vous soyez assurés du bien être qui découle de votre travail et soyez assuré de l'avenir.

Aussi vous viendrez écouter les militants de la Bourse du Travail et prendre votre part de responsabilités concernant les mesures qu'il est urgent de prendre.

Que tous les chômeurs syndiqués ou non viennent par leur présence affirmer leur ferme volonté d'agir sur les pouvoirs pour que les mesures soient prises à seul fin d'assurer le pain de vos enfants.

VAILLANT E., secrétaire du Bâtiment.

DANS LE TEXTILE AUX CHOMEURS

La Commission syndicale fait appel à tous les ouvriers et ouvrières des filatures, tissages, préparations, fileteries, tullistes, etc., actuellement en chômage, d'assister nombreux à la grande réunion qui a lieu jeudi 16 décembre, à 15 heures, salle de la Bourse du Travail, 188 bis, rue de Paris, avec le concours de la Bourse du Travail, et des secrétaires de tous les syndicats touchés par le chômage. D'importantes décisions devant être prises, il est du devoir de tous les chômeurs d'y assister, car ce n'est pas en restant chez soi, près du foyer sans feu et du buffet sans pain, que l'on forcera les Pouvoirs publics à donner du travail ou des secours aux chômeurs forcés.

Le Secrétaire : A. BAUCHE.
Pour la Commission.

COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'HABILLEMENT

Une première réunion des chômeurs de toutes les corporations a eu lieu lundi dernier. Une seconde réunion est organisée pour le jeudi 16 courant, à 3 heures à la Bourse du Travail. Tous les travailleurs de l'habillement sont invités à venir se joindre à leurs camarades des autres corporations. En conséquence le Comité intersyndical fait appel à tous et à toutes, Tailleurs et couturières, coupeurs, presseurs, ouvrières en confections, assisteront à cette réunion et affirmeront par leur présence leur volonté de ne pas subir plus longtemps les effets désastreux de l'incurie que nous subissons.

Les secrétaires : PORREYE, BLONDEL, COUROUBLE, BIDAR.

Aux Employés !

Chaque camarade syndiqué a reçu ces jours-ci une convocation l'invitant à assister à la grande assemblée de fin d'année que le Syndicat organise pour vendredi 17 décembre, à 7 heures précise du soir, en la grande salle du siège : 28, rue de Fives, à Lille.

Plus loin, sous la rubrique des convocations syndicales, tout employé lecteur de ce journal, pourra prendre à son aise connaissance de l'ordre du jour. — Donc, passons.

Aussi bien seuls, les syndiqués porteurs de leur carte à jour pourront pénétrer en séance.

Un bureau sera installé pour la mise à jour des cartes qui ne le seront pas. Ceci pour prouver simplement à tous et à toutes que nous désirons traiter nos affaires en famille et que le syndicat n'est pas un bazar à entrée libre où l'on rentre et sort sans raison ni but, histoire de suivre la foule.

Nous espérons voir vendredi soir la grande majorité de nos fidèles camarades, jeunes et vieux, nouveaux et anciens.

Les nouveaux viendront, mais, avouons-le, ils ne sont guère légion en ce moment ; depuis mai, il y a eu du calme dans les affaires syndicales, la masse, attirée par le besoin, et aussi par le prestige et l'ascendance de la C. G. T., s'était jetée, on peut le dire, dans nos rangs, mais elle manquait de foi et d'abnégation et le bonheur paraît n'arriver pas, au bout de quelques mois de passage au sein de la Grande Famille, cette masse de timorés, d'inconstants, se mura peu à peu, s'éloigna petit à petit de la tutelle cégétiste pour retourner à l'apténie jouiss